

RAPPORT D'ENQUETE
PUBLIQUE RELATIF au
PROJET D'EXTENSION du
CIMETIERE de la COMMUNE
DE BUC (78530)

Pièces Jointes au Rapport d'enquête

Enquête publique du vendredi 16 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023 inclus



Tribunal administratif de Versailles Dossier n°E22000082 / 78

Commissaire enquêteur : RICHARD LE COMPAGNON Février 2023

LISTE DES PIECES JOINTES

Pièce 1 :	Décision n° E22000082 / 78 du 7 septembre 2022, de madame la présidente du tribunal administratif de Versailles désignant M. Richard	Page 3	
	LE COMPAGNON en qualité de commissaire enquêteur	3	
Pièce 2 :	Compte rendu de la réunion de concertation préalable n°1 avec le maître d'ouvrage en date du 12 septembre 2022		
Pièce 3	Constat photographique d'affichage sur les panneaux administratifs de la commune en date du 05 décembre 2022 :	9	
Pièce 4	Arrêté municipal n° URBA/2022/296 en date du 24 novembre 2022, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de la commune de BUC	13	
Pièce 5	Copie d'écran de l'avis d'enquête sur le site internet de la commune	17	
Pièce 6	Dossier soumis à l'enquête publique relatif au projet d'extension du cimetière de la commune de BUC	19	
Pièce 7	Copies (6) des insertions des avis d'enquête dans les journaux « Le Grand Parisien 78 » et « Le Courrier des Yvelines : Toutes les Nouvelles » du 30 novembre, 07 et 08 décembre et 21 décembre 2022	20	
Pièce 8	Photo de l'affiche d'avis d'enquête	27	
Pièce 9	Certificat d'affichage établi par monsieur le maire de BUC transmis le 13 février 2023	29	
Pièce 10	Registre d'enquête recueillis lors de la clôture de l'enquête publique en date du 20 janvier 2023	31	
Pièce 11	Procès-verbal de synthèse avec son annexe, commenté et remis au maire de BUC le 20 janvier 2023	32	
Pièce 12	Mémoire en réponse de madame HERIOT responsable du service de l'urbanisme de la commune de BUC, transmis par courriel au commissaire enquêteur en date du 03 février 2023.	36	

Les pièces jointes sont réalisées en un seul exemplaire et adressées avec le rapport original uniquement à l'autorité organisatrice

PIECE JOINTE N°1:

Décision n° E22000082 / 78 du 07 septembre 2022, de madame la-présidente du tribunal administratif de Versailles désignant M. Richard LE COMPAGNON en qualité de commissaire enquêteur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

7 septembre 2022

Nº E22000082 /78

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE: type 6

Vu enregistrée le 9 août 2022 et complétée le 1^{er} septembre 2022, la lettre par laquelle la commune de BUC demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Extension du cimetière communal;

Vu le code de l'environnement;

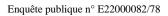
Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

- ARTICLE 1: M. Richard LE COMPAGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à la commune de BUC et à M. Richard LE COMPAGNON.

Fait à Versailles, le 7 septembre 2022



PIECE N°2:

Compte rendu de la réunion de concertation préalable n°1 avec le maître d'ouvrage en date du 12 septembre 2022

ENQUETE PUBLIQUE relative au projet d'EXTENSION DU CIMETIERE DE BUC

Réunion de concertation préalable n°1 du 12 septembre 2022

Maitrise d'ouvrage et Autorité organisatrice : Commune de BUC, représentée par Mme Laura HERIOT

Siège de l'enquête : Mairie de Buc 3, rue des frères Robin 78530 BUC

Tél.: 01 39-20-71 00

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants : Lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Mardi : de 13h à 17h Jeudi de 13h à 20h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Service d'urbanisme :

Mme Laura HERIOT - Tél.: 01 39-20-71-23 - mail: laura.heriot@mairie-buc.fr

Mairie de Buc 3, rue des frères Robin 78530 BUC

Service à la population :

Mme POCHAT – BOUE – Tél: 01 39 20 71 41 – mail: helene.pochat-boue@mairie-buc.fr

Mairie de Buc 3, rue des frères Robin 78530 BUC

La réunion s'est tenue en présence de :

- Mme Laura HERIOT responsable du service urbanisme
- Mme Hélène POCHAT BOUE directrice du pôle service à la population

M. Richard LE COMPAGNON commissaire enquêteur

Examen du dossier d'enquête

Après une présentation rapide du projet d'extension du cimetière par madame POCHAT - BOUE, les pièces du dossier sont examinées.

Afin de répondre plus complètement aux obligations de l'article R123-8 du code de l'environnement et d'assurer une bonne information du public sur le projet, monsieur LE COMPAGNON propose d'apporter les compléments et les précisions sur les points suivants :

- Les données démographiques de la commune et la définition des besoins en matière d'inhumations ;
- La compatibilité du projet au titre du droit des sols ;
- Une présentation du cimetière actuel et du projet d'extension ;
- Le déroulé de la procédure administrative relative au projet avec les textes de référence ;
- Les avis émis sur le projet.

Une copie du dossier complet finalisé sera remise au commissaire enquêteur sous format numérique et sous format papier.

La procédure d'enquête publique

La procédure d'enquête publique proprement dite se déroule comme suit :

Extension du cimetière de la commune de BUC

Page 1 sur 3

- -Arrêté d'ouverture d'enquête par monsieur le maire (contenu de l'avis cf. Article L.123-9 du Code de l'environnement) ;
- Publication d'un avis, dans 2 journaux locaux (contenu de l'avis cf. article L.123-10 du Code de l'environnement) 15 jours au moins avant le début de l'enquête, puis d'un rappel dans les 8 premiers jours avant le début de celle-ci ;
- -15 jours au moins avant le début de l'enquête, affichage de l'avis au public (à minima en mairie et sur le lieu du projet) et publication sur le site internet de la mairie ;
- Le 1^{er} jour de l'enquête, mise en ligne du dossier d'enquête publique sur le site internet de la mairie pendant toute la durée de l'enquête ;
- Mise à disposition du public d'un poste informatique pour consulter le dossier d'enquête pendant toute la durée de l'enquête en mairie ;
- A la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur récupère le registre et remet au maire dans un délai de 8 jours un procès-verbal de synthèse des observations recueillies. Le maire dispose de 15 jours pour produire un mémoire en réponse aux observations ;
- Dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet le dossier, le rapport d'enquête, ses conclusions motivées et le registre au maire, copie du rapport et des conclusions sont adressées au tribunal administratif;
- Publication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet de la commune pendant 1 an.

Modalités d'information du public

La mise en œuvre d'un registre dématérialisé sécurisé n'est pas retenue par la commune.

Le dossier, le registre et le poste informatique seront mis à la disposition du public à l'accueil situé au rez de chaussée de la mairie. Les permanences du commissaire enquêteur se dérouleront au 1er étage, dans la salle « Europe ».

Les 2 journaux locaux de publication de l'avis d'enquête sont : « Le Parisien » et « Les Nouvelles de Versailles ».

L'avis sera affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage administratifs et au cimetière.

Il est conseillé de faire constater l'affichage par un huissier ou par du personnel assermenté.

Pour information : un arrêté du 24 avril 2012 fixe les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique : les affiches doivent être visibles et lisibles de la voie publique. Elles doivent être rédiger en caractères noirs sur fond jaune, mesurer au moins $42 \times 59,4$ cm (format A2) et comporter le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.

Une visite des lieux sera organisée avec le commissaire enquêteur au moins 15 jours avant le début de l'enquête pour s'assurer des mesures de publicité mises en place. Elle portera sur les points suivants :

- Visite de l'accueil et de la salle « Europe » et paraphe du registre d'enquête ;
- Vérification des dispositions prises pour la mise en ligne du dossier de l'enquête sur le site internet de la Commune et de l'opérabilité de la saisie dématérialisée des observations ;
- Constat des mesures de publicité par voie d'affiche dans les lieux accessibles au public ;
- Communication par les services de la commune des copies de l'arrêté relatif à l'enquête, de l'avis de l'enquête affiché dans la Commune et des publications dans les journaux, ainsi que les parutions éventuelles dans d'autres moyens de communication (site web de la Commune, panneaux d'affichage dynamique, bulletin municipal...).

Extension du cimetière de la commune de BUC

Modalités de recueil des observations du public

- Le public consigne ses observations ou propositions sur le registre durant toute la durée de l'enquête ;
- Une adresse électronique dédiée (accessible depuis le site internet) permettra au public de pouvoir envoyer ses observations ou propositions par courriel ;
- Tous les courriers, courriels ou documents reçus au cours de l'enquête doivent être consultables sans délai. Ils seront ouverts et agrafés ou annexés dans le registre en précisant la date de réception ainsi que le nom de l'expéditeur;
- Imprimer les observations dématérialisées et les agrafer au registre ;
- À la fin de chaque journée de l'enquête, clore la page concernée du registre papier et ouvrir une nouvelle page pour le jour suivant ;
- Il est conseillé de faire un scan quotidien de toutes les observations pour sécuriser le contenu du registre en cas de perte ou de vol au cours de l'enquête.

Visite des lieux

La réunion s'est achevée par une visite du cimetière actuel et du terrain d'extension situés à proximité de la mairie.

Prochaine étape

Après finalisation du contenu du dossier, la commune transmettra au commissaire enquêteur un projet d'arrêté d'ouverture d'enquête pour avis.

Extension du cimetière de la commune de BUC

PIECE N°3

Constat photographique d'affichage sur les panneaux administratifs de la commune en date du 05 décembre 2022



Place du cerf-volant -rue du Haras



Rue Jules de la Boulinière



Rond-point Jean Casale



Allée Thessalonique - Lycée Franco-Allemand



Place Louis Clément - Ecole élémentaire



Rue Morane Saulnier - Parc des sports



Cimetière



Panneau électronique Carrefour av. Charles Quatremare/av. Morane Saulnier



Mairie

PIECE N°4

Arrêté municipal n° URBA/2022/296 en date du 24 novembre 2022, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de la commune de BUC



République Française

Service urbanisme 3 rue des Frères Robin CS 90236 78532 Buc Cedex URBA/2022/296

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLQUE EN VUE DE L'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de BUC,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2223-1 et R2223-1,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et R123-1 et suivants,

VU la délibération n° 2022-05-16/06 en date du 16 mai 2022 approuvant le lancement de la procédure d'extension du cimetière communal,

VU le dossier relatif au projet d'extension du cimetière communal comportant notamment une étude hydrogéologique et l'avis d'un hydrogéologue agréé en hygiène publique,

VU la décision en date du 07 septembre 2022 par laquelle Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Richard LE COMPAGNON en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique,

ARRÊTE

Article 1^{ER}:

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière communal situé Rue de l'Egalité. La Mairie de Buc est le maître d'ouvrage du projet.

Le projet a pour objet de répondre aux besoins prévisionnels en inhumations des cinq prochaines années. L'emprise de la zone d'agrandissement projetée jouxte le cimetière existant. Sa superficie d'environ 562 m² permettra d'accueillir 68 emplacements.

A l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Article 2:

L'enquête publique se déroulera du vendredi 16 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023, soit d'une durée de trente-deux jours.

Article 3:

Monsieur Richard LE COMPAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Article 4:

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Buc, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h,
- Le mardi de 13h00 à 17h00,
- Le mercredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h,

(NUMEROADS)

- Le jeudi de 13h à 20h,
- Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site Internet de la Mairie (https://www.villedebuc.fr) et formuler des observations et propositions via l'adresse électronique suivante : enquete-publique@mairie-buc.fr. L'ensemble de ces observations et propositions seront consultables au siège de l'enquête.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également adresser ses observations écrites à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Mairie de Buc

Enquête publique relative au projet d'extension du cimetière
A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
3, rue des frères Robin
CS 90236
78530 BUC CEDEX

Article 5:

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Buc (3 rue des frères Robin 78530 BUC) pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 19 décembre 2022 de 09h00 à 12h00;
- Vendredi 06 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 ;
- Jeudi 12 janvier 2023 de 17h00 à 20h00.

Article 6:

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le Département (Le Parisien 78, Toutes les nouvelles) et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, selon les mêmes modalités de publication.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affichage à la Mairie, sur les panneaux administratifs de la Commune, sur le lieu prévu pour l'extension du cimetière, et par tout autre procédé en usage dans la Commune, notamment sur le site Internet de la Ville.

Article 7:

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans les huit jours suivant la réception du registre d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le maître d'ouvrage pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressé à Monsieur le Préfet des Yvelines et tenus à la disposition du public en Mairie de Buc et sur le site Internet de la Ville (https://www.villedebuc.fr) pendant un délai d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

Mairie de BUC - Service Urbanisme - 3 rue des Frères Robin CS 90236 - 78532 BUC Cedex Tél : 01.39.20.71.23 - Fax : 01.39.20.71.30 - urbanisme@mairie-buc.fr

{NUMEROADS}

Article 8:

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Mairie de Buc à Mme Lénaïg CUNY, responsable du service Vie Citoyenne (viecitoyenne@mairie-buc.fr / 01.39.20.71.47).

Article 9:

Monsieur le Préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière communal.

Après avis du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, Monsieur le Préfet des Yvelines prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière communal, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Article 10:

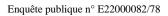
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication.

Article 11:

Monsieur le Maire et le Directeur général des services sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera affichée en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines et Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Fait à Buc, le 24 novembre 2022

Le Maire,



PIECE N°5

Copie d'écran de l'avis d'enquête sur le site internet de la commune

Ma_Ville/Cimetiere/AVIS_ENQUETE_PUBLIQUE_Vrlc.pdf



Commune de Buc Département des Yvelines

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'extension du cimetière communal – Rue de L'Egalité

Par arrêté municipal nº 2022/296 en date du 24 novembre 2022, le Maire de la comune de Buc a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal situé Rue de l'Egalité sur la commune de Buc.

Le projet a pour objet de répondre aux besoins prévisionnels en inhumations des cinq prochaines années. L'emprise de la zone d'agrandissement projetée jouxte le cimetière existant. Sa superficie d'environ 562 m² permettra d'accueillir 68 emplacements.

A l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil nissaire enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil municipal.

Monsieur Richard LE COMPAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

L'enquête publique se déroulera du vendredi 16 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023, soit d'une durée de 32 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit :

Siège de l'enquête publique	Jours et horaires d'ouverture au public
Mairie de Buc	Lundi: 08h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
3, rue des frères Robin	Mardi : 13h00 à 17h00
78530 BUC	Mercredi : 08h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
	Jeudi: 13h00 à 20h00
	Vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique comportant, notamment, les informations environnementales, à la Mairie de Bue aux jours et heures précités, sur support papier ou par voie électronique sur un poste informatique tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie ou directement sur le site Internet de la Ville (https://www.villedebuc.fr), et consigner éventuellement ses observations et propositions, soit :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Mairie de Buc par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (Mairie de Buc, Enquête publique relative au projet d'extension du cimetière, 3, rue des frères Robin CS 90236 78530 BUC CEDEX)
- via l'adresse électronique suivante : enquete-publique@mairie-buc.fr

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Toute information concernant le projet peut être demandé auprès de la Mairie de Buc : Mme Lénaïg CUNY, responsable du service Vie Citoyenne (viecitoyenne@mairie-buc.fr / 01.39.20.71.47)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Buc (3 rue des frères Robin 78530 BUC) pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 19 décembre 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 06 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 ;
- Jeudi 12 janvier 2023 de 17h00 à 20h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de

Le rapport et les conclusions motivées sont rendus publics et tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Mairie de Buc aux heures et jours habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la Commune.

Le dossier est établi sous la responsabilité du responsable du projet, Monsieur Stéphane GRASSET, Maire de Buc.

Le Préfet des Yvelines se prononcera par arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière communal, à l'issue de la procédure et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.



































Enquête publique n° E22000082/78
PIECE N°6
Dossier soumis à l'enquête publique relatif au projet d'extension du cimetière de la commune
de BUC

PIECE N°7

Copies (6) des insertions des avis d'enquête dans les journaux « Le Grand Parisien 78 » et « Le Courrier des Yvelines : Toutes les Nouvelles » du 30 novembre, 07 et 08 décembre et 21 décembre 2022

Le Grand Parisien

Mercredi 30 novembre 2022

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Paris en est officiellement habilité pour l'aumée 2022 pour la publication des amontes judiciaines et légales par aiméé de chaque public concerné dans les départements : 60 – 15 - 77 – 78 – 51 – 92 - 55 - 94 - 55. La utilitation des amontes judiciain departement d'habilitation i l'adricaine au briac : Constitutaine des significants des signifieres des sociétés che caccataire lesgales à lois sous solutions au briac : Constitutaine des signifieres des sociétés che caccataire lesgale à lois sous solutions d'amontés und sels signifieres et des sociétés che caccataire lesgale à lois sous solutions d'amontés und sels signifieres et des sociétés che caccataire lesgale à lois sous solutions d'amontés des liquidations des signifieres des sociétés che caccataire lesgale à lois sous solutions d'amontés des liquidations des disputs des solutions des sol

+de 90 000 Euros



AVIS DE PUBLICITE

LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE

M. le Président Du Directoire
18 Boulevard du Midl
78200 Mantes-la-Joile
mêt : servicemente-splease-sidences fr
wét : http://www.learnsidences.fr
with : http://www.learnsidences.fr
Souspelent 3 be commander : Dul
La SAL 1980 (19

Procédure : Procédure adaptée ouverte Ecchnique d'achat : Accord-Gadre Durée : 48 mois.

seignements d'ordre administratifs :

iel: 0130 842827 L'intégralité des decuments de la consulta-tion se trouve sur le profil d'acheteur: Oui Présentation des offres par catalogue élec-tronique : Autorisée Remise des offres : 19/12/22 à 16h00

Envoi à la publication le : 28/11/22 Les dépôts de plis doivent être impérative-

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur latro (fruite desperable) participal sur de la materialisée. Pour retrouver ceravisintégral accider au DCE, poser des questions à l'acheteur, d'oposér un pil, allers un titto. (fruite desperable participal de la materialisée pour les sur hitto.) (fruite desperable participal de la materialisée pour les sur hitto.) (fruite desperable participal de la materialisée pour les trouvers de la materialisée. Pour retrouver cavalisment par voie dématérialisée. Pour retrouver cavalisment par voie de la materialisée. Pour retrouver cavalisment par voie de la materialisée. Pour retrouver cavalisment par voie des questions à l'acheteur, deposée un plus de la materialisée. Pour retrouver cavalisment par voie de la materialisée. Pour retrouver cavalisment par voie dématérialisée. Pour retrouver cavalisment par voie de la materialisée. Pour retrouver cavalisment par voie de la materialisée de la materialisée. Pour retrouver cavalisment par voie de la materialisée de la materialisée de la materialisée de la materialisée de

Constitution

LBC CONSEIL AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNNY EN VELINES du 18 1.1 2022. Il à été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes Formes Doctes par actions simplifiée Dénomination i LBC Conseil Siège. E. Place des Fières paractions simplifiée Dénomination i LBC Conseil Siège. E. Place des Fières des Dénomination des contractions des contractions des contractions des contractions des contractions des entreprises management es stratégie d'entreprises Président Morsielle 100s BAUDRAS-CHARDIONY demeurant 6. Place des Feites - 78BBC PRUINAY EN VIELLIES La Société sera immatriculée au Registre d'un commerce et des sociétés de VERSAILLES.

Divers société

CD3

SARL au capital de 1.000 Euros Siège Social: 18 Place Dlaudel 78180 MONTIONY LE BRETONNEUX 830 891 396 RCS VERSAILLES

Le 30 avril 2022, l'A6E statuant en applica-tion de l'article L'223-42 du code de com-merce, a décide qu'il n'y avait pas lieu dissolution anticipée de la société. Mention faite au ROS de VERSAILLES

Description:

Description:

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adjantée conformément aux dispositions des articles L. 223-1, R. 2123-1, et suitants du Code de la Conformément aux dispositions des articles L. 223-1, R. 2123-1, et suitants du Code de la Conformément aux dispositions des articles L. 223-1, R. 2123-1, et suitants du Code de la Conformément aux dispositions des articles de la conforment de la conformen

et capacités du cardidat :
Aptitude à seurer l'activité professionnelle :
Liste et description succinice des conditions :
Liste et description succinice des conditions :
Copie du ou des jugements pronorés, si le candidat est en rédins sement judiciaire :
Formulaire DU, Lattre de candidat :
Formulaire DU, Cétariston du candidat individuation du membre du groupenem :
Lattre de la du membre de de la du membre de la du membre de la du membre de la duraite de la du membre de la duraite de la duraite :
Lattre des critiques :
Lattr

Enquête publique

COMMUNE DE BUC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL – RUE DE L'EGALITÉ

Par arrêté municipal n° 2022/296 en date du 24 novembre 2022, le Maire de la com-mune de Buc a ordonné l'ouverture d'une en-quête publique relative au projet d'extension du cimetière communal situé Rue de l'Ega-

Vente aux Enchères

VENTES JUDICIARES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÉRES PUBLIQUES Ferrari&Cie Agence de publicité légale, judiciair institutionnelle et Formalités des 7, Rue Sainte-Apre ferrari publicité

Ferrari&Cie Agence de publicité légale, judiciaire, institutionnelle et Formalités des sociétés 7, Rue Sainte-Anne – 75001 Paris

Vente aux enchères publiques au Palais de Justice de VERSAILLES (78) 5 place André Mignot le MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 9H30 - EN UN SEUL LOT **UN PAVILLON à ROSNY SUR SEINE (78710)**

139 Rue Nationale

De 128,96 m², édifié sur un TERRAIN clos, élevé sur 2 niv. compr.:

- Au Rdc : salon, arrière-cuisine, cuisine, dégagt, 5 d°E avec wc., 1 chbre., - A l'étage : palier, 4 chbres, 5db. GARAGE accolé - TERRASSE Cad. sec.

Cn° 47, lleudit a Les Tranchées » pour 07a 96 ca. LES BIENS SONT OCCUPES.

Mise à Prix : 160 000 €

Consignation obligatoire : chèque de banque établi à l'ordre du bâtonnier sequestre du montant de 16,000 €, outre une somme pour les frais et émbluments dont le mortant sera amisoncé par l'avocat chargé de portre les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de VERSALLES. Renseignements : La SCP BILLON BUSSY RENAULD & ASSOCIES représentée par Le Constitution de l'acceptant de l'acceptan

pect enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de VERSAILLES.

Renselagements : La SCP BILLON BUSSY REMAULD À ASSOCIÉS cenésentile par Mª Jeannet NOUTEAU-REVENU, société d'avocats inscrite au Barreau de Versaillés.

Mª Jeannet NOUTEAU-REVENU, société d'avocats inscrite au Barreau de Versaillés espetiales de la commandation de l'avocats fin. 2º La SELARI, TAVIEAUXMORO - de La SELLE prise en la personne de Mª Nicolas TAVIEAUXMORO, société d'Avocats inscrite au Barreau de PARIS, demeurant 6, Rue de Madric - TSOOB PARIS - TI, 01A7.201.748.

- www.tmd.Sr. - Mall : nativaceuronor@tmd.Sr. -3) Le caleir des conditions de verte peut-être consulté au greffe du LPX du TJ de VERSAILES où il est déposé (56 r2º 27/0011) una achient de Tavacet du crémaier poursuivant.

VISITES SUR PLACE LES : MARDI 03 et JEUDI 05 JANVIER 2023 DE 12H00 À 14H00

lité sur la commune de Buc.

Le projet a pour objet de répondre aux besoins prévisionnels en inhumations des cine prochaines a maise. L'emprise de la zone d'augnadissement projetée jouxe le cime-tre existant Sausperficie de montro 562 m² permettra d'accuellir 68 emplacemens.

Le rapport et les conclusions motivées de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de l'enquête.

All issue de l'acquete publique, ce projet, éven-tuellement modifié pour tenir compte des assi joints au docsser d'enquête publique, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, est ap-prouve par delibération du Conseil de l'acquete de l'acquete de l'acquete production de l'acquete signé en qualité de commissaire enquêteur.

Signet regulate of confidence of the vendor-di 18 decembre 2022 au lundi 16 janvier 2023, wild one dude de 32 jours, aux juits (5), use des trèces from 1850 au 1900, soit Lundi 1880 à 12000 e 13800 à 1700, au Mardi 13800 à 1700 () derred 18800 à 12000 e 13800 à 1700 () jeurdi 12800 à 2000 - Vendredi 08800 à 12000 e 13800 à 1800 à 1800 à 1700 () percedi 20800 à 1800 à 1800 à 1700 () percedi 20800 à 1800 à 1800 à 1700 () percedi 20800 à 1800 à 1800 à 1700 () percedi 20800 à 1800 à 1800 à 1700 () percedi 20800 à 1800 à 1800 à 1700 () percedi 20800 à 1800 à

a 18:30.

Chocun pluria priendre connaissance du dossier d'enquére publique comportant, notamment, les informations environnementales, a la Maine de Bura aux jours et leverse pretinière par la la Marcia de la villanière par la proste informatique teno à la
disposition du poblic a l'accude de la Maine ou directement sur le site internet de la Ville d'un production de la consideration de la
villa publica l'accude de la Maine ou directement sur le site internet de la Ville d'un production de la villa de la maine de la
villa par courier posta d'artes é a l'attention de Morsière de commissaire enquête un viva ne par courier posta d'artes é a l'attention de Morsière de la villa de l'accident d'artes de devension de commissaire enquête un l'aine d'expension de cometter a, s'une des frères étoin LS 90286 78330 BUCCEDEN - valle formaliste desponible suit est le Inter-net de la Villa - valla formaliste de sponible suit est le Inter-net de la Villa - valla formaliste de sponible suit est le Inter-net de la Villa - valla formaliste de sponible suit est le Inter-net de la Villa - valla formaliste de sponible suit est sischierte-net de la Villa - valla formaliste de sponible suit est sischierte-net de la Villa - valla formaliste de sponible suit est sischierte-net de la Villa - valla formaliste de sponible suit est sischierte-

Le docsier d'orapitée est communicable a toute personne au sa demande est à est l'est, avant fouvert une de l'enquée publique ou pendant celle-ci route information concernant le projet peut érre demandé auprès de la Maine de Bu-me Lating CUVII, responsable du service (1.98.2071.47).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la dis-position du public en Mairie de Buc (3 nue des hères Robin 78530 BUC) pour recevoir les observations se propositions écrites ou craises du public aux dates et heures suivantes - Lundi 19 d'écembre 2022 de 10h00 à 12h00. neres vooln 78530 BUD) peur retervoir les conservations et propositions échies ou crailes du public, aux clates et heures suivantes - Lundi 13 d'ecrembre 2022 de 10000 à 12900; - Vendredi 06 janvier 2023 de 14000 a 1600 - Leud 12 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Leud 12 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Vendredi 20 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Vendredi 20 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Vendredi 20 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Vendredi 20 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Vendredi 2010 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Vendredi 2010 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Vendredi 2010 janvier 2023 de 18000 à 20100 - Vendredi 2010 janvier 2010 à 18000 à 20100 - Vendredi 2010 janvier 2010 à 18000 à 20100 - Vendredi 2010 janvier 2010 à 18000 à 20100 - Vendredi 2010 janvier 2010 à 18000 à 20100 - Vendredi 2010 à 20100 à 20

Le Préfet des Yvelines se prononcera par ar-rère portant autorisation ou refus de l'exten-sion du cinnelère communal, à l'issue de la procédure et après avis du conseil départe-mental de l'environnement et des risques sa-nitaires et technologiques.

MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME 2ÈME AVIS

DU PLAN LOCAL D'URBANISME ZÈME AVIS

Per arristen 14P-14B-2022-200 en dise dis 18 sordine 2022, le mothe de l'ondopseurSelma andramé l'euverture de l'enquére principal de la condition de l'en l'ocal d'Urbanismo de l'enquére principal de l'enquére produce portant sur le moyet de modification du Plan Local d'Urbanismo de l'octrone de l'enquére principal de l'entre de l'en



JUDICIAIRES ET LÉGALES | ANNONCES 78

pour la publication des annovers judicities et Biggles par amité de chaque d'inferencement dons les départements 40 - 15 - 17 - 17 - 18 - 18 - 52 - 53 - 54 - 55 La salification des annovers judicities et le lagris définir par la mité du ministre de la Dallus et le Dominantication du 10 monembre 2021 est la salient par les antiques de souties cultimes et commerciales 204 of 101 - 0010/18 20 01 (1 - 0040) 24 of 11 - (0040) 2

Constitution de société

Suivant acte SSP en date du 02 décembre 2022 constitution de la SAS :

SIRUS HORIZONS

Capital social: 10.000 Euros Siège social: 3 ALLEE DES TULIPES 78300 YORSSY

DOUBLET COMMISSION OF THE COMM

mises à agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatricu-lation au RCS de VERSAILLES

Divers société

RAYYAS

SARI, au capital e 1 000 C Siège social.
104 houleward de Bezons 78500
ARRITROUNLE ROS VERSAULES
SOVABSESS
Par décision Assamblée Oberérale Ordinaire
du 30/11/2/022 il a éé décisie d'approuver
es comptes définités de la figuación de
Faycal demeurant 107, avenue ou d'énérale
localités (100 Augustia) de la companya de
localités (100 ARRITROUNILE pour sa ges-tion et décharge de son mandat, de prononc-er la d'ôute de Logicianis de liquidant en la dis-decidant de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya del companya del

SOFTONE CONSULTING

ARI, au capital de 2 000 e Siège social 24, nue de Stalinguard 78500
ARTROUVILLE RCS VERSALLES
BIJ784283
Par décision Assemblée Odernée Ordinaire du 30/11/2022 la été décide d'approuver de 10/11/2022 la été décide des porres quites au liquidations. N'INEX Yayo demeusant 24, nue de Stalinguard 78500 SAR-PROUVILLE pour sa gestion et décharge de son mandat, de promover à côture des opérations de ligiplication à computer du versaluns de ligiplication à computer du VERSALLES 2. Badiation au RSS de VERSALLES

Enquête publique

MAIRIE DE BUC

RECTIFICATIF

A L'AVIS PARU LE 30 NOVEMBRE 2022

quête publique relative au projet d'extension du cimetière communal situé Rue de l'Ega-lité sur la commune de Buc.

Le projet a pour objet de répondre aux be-soins prévisionnels en inhumations des cinq provisionnels en inhumations des cinq produites et l'apprecie de la zone d'agrandissement projetée jouxte le crine-tière existant. Sa superficé de myton 582 m² permettra d'accuellir 68 emplacements

Monsieur Richard LE COMPAGNON a été dé-signé en qualité de commissaire enquêteur.

L'avis paru le 30 novembre 2022 compor-tait une erreur sur les horaires de perma-nence du commissaire enquêteur,

observations et propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes: - Lundi 19 décembre 2022 de 09h00 à 12h00;

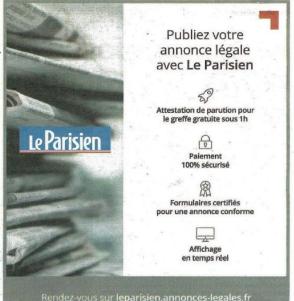
edi 06 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 - Jeudi 12 janvier 2023 de 17h00 à 20h00.



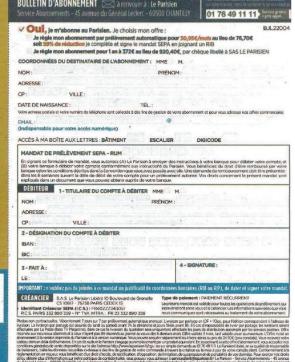
Le Parisien

Publiez vos annonces d'enquêtes publiques

01 87 39 82 96







Annonces Légales

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES
MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022
MONTE TRANSPILIFIT

Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 30 novembre 2022

Régime matrimonial

CHANGEMENT PARTIEL DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME

Suivant acte reçu par Me Dominique SAVOURE, notaine associé de la societé civile professionnelle dénommée «SA-VOURE NOTAIRES», titulaire d'un office notarial à la résidence de Versalles (Yversines), 2, place Hoche, CHPCEN 7603, et al grande 2022, a été condit le Charles de la communique universelle entre :

le 24 janvier 2022, a enve. Opperent de régime matrimonial portant adoption de la communació universelle experiente de regime de regime de regime de la communació universelle de la Cella Januaria de la Cella Januaria de la Cella Januaria de la Cella Januaria estamble à Versaliles (78000), 8, rue du Marchel Callella, Maños à la mareiro de Paris 17e arrondissement (7001) e 17 avril "1982 sous defiant de contrat de mariage présibile de contrat de mariage présibile Les oppositions des créanciers à co changement, s'il y a lieu, seront reques aras les trois mosto de la présente insertion, en l'office notatral où domicile a été étu à cel fella."

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

MATRIMONIAL
Information concurrant les époux;
M. Járches Louis PRENEY et Minns,
demurant ensemble à Saint-Germainen-Layo (1810) 22, nue d'Assao,
Nas M. PRENEY à Saint-Germainen-Layo (1810) 22, nue d'Assao,
Nas M. PRENEY à Saint-Germainen-Layo (1810) 22, nue d'Assao,
Nas M. PRENEY à Saint-Germainen-Layo (1810) 22, nue d'Assao,
Nas M. PRENEY à Saint-Germainen-Layo (1810) 22, nue d'Assao,
Nas M. PRENEY à Saint-Germainlaite française, Men HUBBRET à Bayresth, Allemagne, le 16 septembre 1950,
on attionate la dellemande, Maries sous le
on attionate la dellemande, Maries sous le
on attionate la Bayreuth, le
en analege préside le la ren crison célèbrée en Allemagne, à Bayreuth, le
en author 1970, le
1972 vent le president de contrait
le radio en l'acceptant de l'acceptant le
1973, sous le numéro 1790, l'acceptant le
1974 vent le l'acceptant l'acceptan

The data part inches 1500 de l'accident a l'

Autres légales

CHANGEMENT DE NOM

M. DE MOUFA FREIXINHO Daniel né le 4 juin 1989 à 92/10 Saint-Cloud, de-meurant 13 ter, rue Paul-Fié, 78/210 Saint-Cyrl-Ecole, agissant au nom de son enfant mineur, Mine ALVES 29/210 Saint-Cloud, dépose une requête auprès du Carde des Soeaux à l'effet de augres du Carde des Soeaux à l'effet de

Annonces légales et judiciaires



Faîtes-nous parvenir vos annonces légales et judicaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail: annonces.legales@medialex.fr

Tél.: 02 99 26 42 00 - Fax: 0 820 309 009 RENETTOWN

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324 35063 Rennes cedex

Département 78 - Toutes les Nouvelles Mercredi 30 novembre 2022

Avis administratifs

7310485501 - AA

Commune de BUC

Projet d'extension du cimetière communal Rue de l'Égalité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mino Linsig CUNY, responsable du service Via Citoyanne (viacitoyanne/marier bucht 70 a 39.07 Hz).

37.3 37.0 Hz).

37.3 37.0 Hz).

38.0 38.0 Hz).

48.0 Hz de la disposition de la disposition du public en marière de lius C, fix et des Friense Robin 785.00 Risc) pour rescorár les observantions et propositions excites ou orables du public, aux dates et hances suitantes:

- Land 19 discombreo 2022 de 14 hz). 10 hz).

- La ventande ol prive de 2022 de 14 hz).

A l'expiration du delsi de fremajelle, le register d'ennapiet est mis à disposition du commissaire enquêteur en de partie Le commissaire enquêteur en des napietes de la disposition du commissaire enquêteur en des marieres de la disposition du commissaire enquêteur en des parties en enquêteur en de partie le le register de l'expirate en enquêteur en de partie la disposition du public.

La disposition de la disposition de la disposition du public de la disposition de la disposition du public de la disposition de



Vente aux Enchères Publiques au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78), 5, place André-Mignot

LE MERCREDI 11 JANVIER 2023 à 9 H 30 - EN UN LOT

UN APPARTEMENT
à LES MUREAUX (78130)
Parc Talbot N°9 - dénommé résidence DE CAUX

De 76,56 m2. Dans le bâtiment F5, escalier l'au 5e étage, de type 4, compr. cuisine, couloir, salon, donnant sur balcon, WC, salle de bains, 3 chambres Dans le bâtiment F5, escalier unique, au rez-de-chaussée : UNE CAVE. LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

Mise à prix : 37 000 euros Une consignation préalable est obligatoire : 3 700

Une consignation prisalable est obligatorie : 3 700 euros
S'adresser pour tour renseignements : le cabier des conditions de
sitre consulté au Greife du juge de l'exécution près le Tribuval jui
PERSALLES, 6 jaco André-Mignot (port 16 -409) et l'ou au Cabieride
ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS,
De l'ARRIVELES (S'velines), demourant à Versalès (16000), 13 b
de Saint-Cloud, N° de téléphone 07 61 83 29 87 - www.ferrart.tr
VISITES URP PLACE LES:

MAPDI 3 AVWIER 2023 DE 91 30 A 11 H 30
ET JEUIS 5 JAWIER 2023 DE 91 30 A 11 H 30
ET JEUIS 5 JAWIER 2023 DE 91 40 A 16 H 00



Vente aux Enchères Publiques au Palais de Justice de VERSAILLES (78) 5 place André Mignot

Le MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 9 H 30 EN UN SEUL LOT UN PAVILLON à ROSNY-SUR-SEINE (78710) 139 Rue Nationale

De 128,96 m2,6dfilé sur un TERRAN clos, élevé sur 2 nix, compr.:
- Au Pâde salon, arrière cussine, daignt, 3 cff swoc wc, 1 clibre.
- Au Pâde salon, arrière cussine, daignt, 3 cff swoc wc, 1 clibre.
- Au Pâde salon, arrière cussine, daignt, 3 cff swoc wc, 1 clibre.
- Cad sec
- Ar 47, leudit = Les Tranchées - pour 07a 96 cn. LES BIENS SONT OCCUPES

Missa 9 prix : 160 000 euros

Mise à Prix : 160 000 euros Consignation obligatiors : chèque de banque établi à l'ordre du bât squestre d'un montant de 16 000 euros, outre une sorme pour les fi notaments dont le montant sera annoncé par l'avocat chargé de port chères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barre REQUILLES.

VERDAULES

Renseilprements: La SOP BLICH BUSINESS AND STATEMENT OF THE PRESENCE OF THE PRESENC

VISITES SUR PLACE LES : MARDI 3 et JEUDI 5 JANVIER 2023 DE 12 H 00 Å 14 H 00.

Adjudications Immobilières



Vente aux Enchères Publiques au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78), 5, place André-Mignot

LE MERCREDI 11 JANVIER 2023 à 9 H 30 - EN UN LOT UN APPARTEMENT à LES MUREAUX (78130) 2, rue des Pléïades

De 67,02 m2. Accès par le couloir de l'aile sud, 3e porte à droite, de 3 PP, compr. : entrée, cuisine, salon/ séjour, 2 chambres, dépagem rangement. Selb. Wc. terrasse privative (Faccès à la terrasse privati est interdit par un arrêté de péril imminent. Accès par le couloir froit de l'aile nou C UNE CAVE. UN EMPLACEMENT POUR VOITURE situé à l'extérieur. LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

Mise à prix : 35 000 euros Une consignation préalable est obligatoire : 3 500 euros

7310654601 - V.I



Vente aux Enchères Publiques au T.J de VERSAILLES Palais de Justice 5, Place André Mignot

LE MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 9 H 30 - EN UN LOT UNE MAISON A SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE (78)
35, rue du Val Martin

Cad. Sect. AC n°73, lieudit «35, rue du Val Saint Martin », pour une co

Cad Secf. AC. PT/S, leudit - SS, rue du Val Saint Martin -, pour une con DP MABTIATION for une superficie de 695 7 m dévévés eur cree, com - R4C : avec enfrier, cuisien, salle de séjour/salle à manger, W.C. - Ter dage : (acin salle de bains ; chambres, W.C. - Zeime étage : (combles aménagés) : chambre, W.C. - sous-sel composé de 3 volumes à usage respectivement de dé suandarie et CAVE - JARDIN. LES LIEUX SONT OCCUPES.

Mise à prix : 180 000 euros c faculté de baisse d'1/4, puis de 1/2 du prix en cas de unceronsignation préalable est obligatoire : 18 000 euros. Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des co

venta. Renseignements: le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tifbunal Judiciaire de VFRSALLES, 5, place André Mignot (porte 1A-049) que four au Cabier de Maltre Pascale REGRETTIER, Avocat, demeurant à VFRSALLES (Yvelines), 7, no. Jean-Mermoz. T; 01 39 24 86 46. Et en accès libre sur le site AVVENTES.

UNE ADRESSE E-MAIL

Pour nous adresser vos annonces légales plus rapidement annonces.legales@medialex.fr

49 sur 60 30/11/2022, 09:38

Annonces Légales

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

Département 78 - Toutes les Nouvelles - Mercredi 7 décembre 2022

administratifs

RECTIFICATIF à l'avis paru le 30 novembre 2022

Projet d'extension du cimetière communal Rue de l'Égalité

AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

redi 6 janvier 2023 de 13 h 30 à

- vendreci o ja...... 16 h 30; - jeudi 12 janvier 2023 de 17 h 00 à 20 h 00.

Vie de sociétés

SUMMER MADNESS

Société Par Actions Simplifiée Au capital de 16 000 euros Siège social : Siège social : 32, boulevard Saint-Antoine 78150 LE CHESNAY 849 162 417 RCS Versailles

AVIS

Suite à l'assemblée générale extraordire du 28 novembre 2022, il a été décidé smodifications suivantes: - L'objet sociel de la société a été étendu, x activités et opérations suivantes : entre-neur et productivan de spectacles. L'article 2 des statuts a été modifiérance sité.

DE CONSTITUTION

7311203401 - VS

ot légal au greffe du tribunal de com-

7310952901 - VS " SCI 2 B "

Société civile immobilière Au capital de : 1 524 euros Siège social : 10, rue de l'Avignou 78370 PLAISIR R.C.S. Versailles : D 434 977 740

R.C.S. Versailles : D 434 br DE LIQUIDATION

Suivant délibérations de l'assemblée générale en date du 30 juin 2022 et après avoir entendu le rapport du liquidateur M. Joel BATEAU, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de tont prononcé la clôture des opérations de

Vie de sociétés

DISSOLUTION

GIENS-DENTISTES DENTIATA, successor d'exercico Bienal areporseabilité limitée de chirurgiers-dentistes, au capitul de 40 000 euros, dont le aigle social est els 5, avenue du Menet, 78160 Montigrup-lesconaux, maniencules n° 150 049 627 RCS Versalba cort decidifactionolution matinicales n° 150 million 10 mill

7311080401 - VS

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 29 no-embre2022, il a été constitué une SASU yant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : BALLAS FOUN-

lea France.
Directeur geinéral: MBALLA Martiale flore,
demeurant 25, boulevard Saint-Antoine,
25000 Viersailes France.
Directeur général délégué: MBALLA
Atangara Frances, demeurant 25, boulevard Saint-Antoine, 75000 Viersailes France.
Admission aux assemblées et droits de
votes: 10ul associal paut parriciper aux essemblées sur judistitation de et des droits de

és. MBALLA Martiale.

PROP SERVICES PLUS Sigle : PSP

Forme : SARL
Capital social : 8 000 euros
slège social : 13, rue Saint-Honore
78000 VERSAILLES
492 560 750 RCS de Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

UNE ADRESSE E-MAIL

Pour nous adresser vos annonces légales plus rapidement annonces.legales@medialex.fr

C2JCONSFILS

5 bis, avenue Jeanne-Léger 78150 LE CHESNAY

AVIS DE CONSTITUTION

2022.
Présidence : M. GUERIS Thibaut, Bruno, Fabien demeurant 5 bis, avenue Jeanne-Léger, 78150 Le Chesnay.
Immatriculation : au RCS de Versailles.

AVOXA SOCIÉTÉS D'AVOCATS

AARPI AVOXA RENNES 5, allée Ermengarde-d'Anjou 35000 RENNES

CAPITAL SOCIAL

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

DE CONSTITUTION

7311618801 - VS

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 décembre 2022, à Versailles. Dénomination : LES PÂTISSERIES DU ROY. Forme : société à responsabilité limitée. Siège social : 8, rue de la Parcisse,

Dénomission : LES PÂTISSEPHES DU 10Y : société à responsabilité imitée. Siège social : 8, rue de la Paroisse, 5000 Versalles. Objet fabrication à caractère artisenal as-collet fabrication à caractère artisenal as-collet à la vente au official de produit no complet de bribération de produit no contra de de bribération de produit no sorbie de la desiration de produit no sorbie de la desiration de produit no produit soute, toutes bolescers non abooti-itées de toute nature 1 : 1000 euros. Gérant: 1.000 euros. Gérant: 1.000 euros. Gerant: 1.000 euros. Caracteritées de la contratigne de la La société sera immediracidée au PCIS de fernalises.

PASCAL GUENEAU PLOMBERIE

PLOMBERIE

Société unipersonnelle

À responsabilité limitée

Au capital de 8 000 euros

Siège social :

4, avenue du Val-des-Clayes

340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

RCS Versailles 501684419

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELARL ML CONSEILS

CESSION **DE FONDS** DE COMMERCE

La SELARI, ML CONSELIS, mercistrativa-quidateur à Versalites (70000, 26, une Ho-che, informe MM. les candicides inferessels per l'acht du florides et les ractif des 6 9-84 co. 1000 de l'actif des 10-84 co. 1000 de l'actif des 10-84 co. 1000 de l'actif des 10-84 co. 1000 de l'actif de 10-84 co. 1000 de l'actif de l'actif de 10-84 co. 1000 de l'actif de 10-84 co. 1000 de l'actif de 10-84 co. 1000 de l'actif de 10-84 control de 10-

Régime

matrimonial

CHANGEMENT DE RÉGIME

MATRIMONIAL

Autres légales

TRIBUNAL JUDICIAI DE VERSAILLES

CLÔTURE DE LIQUIDATIO JUDICIAIRE

Par jugement du 28 novembre 202 nat judiciaire de Versailles a pron

Pour e

7311701601 - DL

TRIBUNAL JUDICIAI DE VERSAILLES

CLÔTURE DE LIQUIDATIO **JUDICIAIRE**

7311702301 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIS DE VERSAILLES

CLÔTURE DE LIQUIDATION **JUDICIAIRE**

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...





FACILE Accès simple et rapide aux informations clés PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activité PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 39 99 64) Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

JUDICIAIRES ET LÉGALES | ANNONCES 78 Le Grand Parisien Le Pholose est difficiences to Mail four funde 1222, on the quality control of the Control of th mum a l'oppintion de l'engaête, le public pour mum a l'oppintion de l'engaête le public pour l'évalue de la Gallerine au acquire de la Gallerine au acquire et la beune la ballerine au acquire et la chief d'aventre public un de la Gallerine au acquire et la chief d'aventre public un de l'expansion de la Viet l'ensaire la sale l'éterné de la Viet l'ensaire la sale l'experiment au le sale l'éterné de la Viet l'ensaire l'acquire au des la Viet l'ensaire l' Perdom to Jammir Aud 3 de 14830 à 17830.

Perdom to Jammir Aud 3 de 14830 à 17830.

Perdom to Jammir Audit de la besença de la propriata d'un liste de propriata d'un liste de la propr Divers société COMMUNE DE BUC

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE
PUBLIQUE PORTANT SUR LE
PROIET D'EXTENSION NU
RECHENT LOCAL DE PUBLICITE
PROIET D'EXTENSION NU
RECHENT LOCAL DE PUBLICITE
PROIET D'EXTENSION NU
RECHENT LOCAL DE PUBLICITE
LOCAL DE PUBLICITE
PROIET D'EXTENSION NU
RECHENT LOCAL DE PUBLICITE
LOCAL DE PUBLICITE
LOCAL DE PUBLICITE
LOCAL DE PUBLICITE
LOCAL D'ENQUÊTE
PUBLICITE
LOCAL D'ENQUÊTE
PUBLICITE
LOCAL D'ENQUÊTE
LOCAL D FD RENOVATION SAS au capital del 500 € Siège social: 20, rue Jean Mare 78360 MONTESSON ROS VERSALLES 801418840 Par décision Assemblée Générale Extraordi-naire du 17712/2022, a a electricide de trans-former la société en société a responsabilité limitée sans la création d'un être moral nou-RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FLYOVER INFORMATION TECHNOLOGIES SARL ar capital de 1000 D Sième social
100 nu de la Fair PESCIO SARTROUVIL E.
100 Nu de la Fair PESCIO SARTROUVIL E.
100 Nu FAIL LES SOSSIOSANI
Par décision Assomblée Générale Extraordi-naire du 03 12/2 2022, il a cété de la dis-solution ant cipée de la société et sa mise en inguistation ambiel et cer quier du 511/2 PCID2.
Il a céte norme la public et cer puir du 511/2 PCID2.
Il a céte norme la public et cer puir du 511/2 PCID2.
Il de cer public de la certage de la certag COMMUNE DE MAISONS-LAFFITTE redi de 8H3O à 12H et de 13H3O à Enquête publique A Bennecourt Par acte authentique en date du 19/12/2022, il a été constitué une SASU dénommée COMMUNE DE BENNECOURT Publiez votre BIKE & CAR annonce légale

Annonces Légales

LE COURRIER DES YVEUNES - TOUTES LES NOUVELLES MERCREDI 21 DECEMBRE 2022 WWW.78actu..fr

Département 78 - Toutes les Nouvelles Mercredi 21 décembre 2022

Avis administratifs

Commune de BUC

Projet d'extension du cimetière communal Rue de l'Égalité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

arantéemunicapain* 2022/26/96 not de du 24 novembre 2022, le Maine de la commande a notionné fouverture d'une enquête publique relaive au projet d'extension du cimitétée muns el siah en de l'Engliste su la comman de Buc projet a puur objet de répondre aux besoins prévisionnels en inhumations des nice projet a puur objet de répondre aux besoins prévisionnels en inhumations des nice projet a puur objet de répondre aux besoins prévisionnels en inhumations des nice pur le des la commande de la commande des prévisionnels en la couraité de emplacements. seus de rémarque la publique, des observations et propositions du public et ûn apport seus de fernagalies publique, des observations et propositions du public et ûn apport seus de fernagalies publique, des observations et propositions du public et ûn apport publique se déroulem de la commande de la commande de la commande la commande publique se déroulem du vendred 16 discentre 2022 au la rel 16 pinnér 2023. Ture du dise de 22 glora, aux jous et heures habilitus de courtur de la Maire 6, nu des

ubiliquie relative au projet d'entrension duclimetère, 3, une des Prères Robin CS 90206 Jos Codos) o formataire disposible sur le site intérent de la Ville, adresse décloratique suiverte: erquaire publiquiefriraire buc. It adresse décloratique suiverte: erquaire publiquiefriraire buc. It adresse décloratique suiverte: erquaire publiquier publique ou pendant colle du publiquier de l'incustion publique ou pendant colle du information concernant le projet post dére d'emandée auptire de la mainée de Buc s'eraig CUNY, responsable du service Vie Citypenne (viocitypenne@mainé-buc.tr / 07147).

re enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Buc (3, rue des 530 Buc) pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du

rissation enquêteur se tiendra à la disposition du public en maire de Buc C, nue des in 7850 Buc pur emover les deservations et propositions écrites ou orales du claises et hauses subrantes: 2 de primer (2005 de 170 d

de Buc. des Vivalines se prononcera par arrêté portant autorisation ou refus de l'extension o communal, à l'issue de la procédure et après avis du conseil départemental de ment et des risques sanitaires et technologiques.

SYS-IPCOM

Par décision assemblée générale ordi aire du 12 décembre 2022 il a été décidé

AVIS DE CONSTITUTION

DE CONSTITUTION

Per sets authoritique du 13 décembre.
202. It a 64 constitue van SD1 décembre.
202. Set rousille. Décembre.
202. Set rousille. Décembre.
202. Set rousille. Décembre.
202. Set rousille.
202.

7313140901 - VS

7313522601 - AA
Commune d'AUFFARGIS
Vie de sociétés

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme MODALITÉS

DE MISE À DISPOSITION DU DOSSIER

Par délibération du 8 décembre 2022, le consoil municipal de la commune d'Auffar-gia a fixé les modalités de la mise à disposi-tion du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Ubbanisme (P-LU) de la commune d'Auffargis. Cette modification simplifiée n°1 conte-nant un point unique porte sur l'objectif de rectifier une environment de un rédement

un pont unique porte aut réspectif de fire une errur matièle au réglement duritée la réglement duritée la réglement duritée la réglement duritée la réglement des seiseurs lines characters en drinssitéers in hélitée le réglement des bitternets existaires en frinsistéers n'ellement en un migellement, sentiturité au public d'y consigner ses obstitutes, sentrettire à la disposition du punt mainée du samed 17 décembre 2022 notés juntéer 2023 notés 2025 notes. avoit considération des sentret de l'autre de l'aprèc de l'autre de

Le Maire, Daniel BONTE.

Nº Indigo 0 820 309 009

Vie de sociétés

7312706701 - VS

ELJ

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lo siège de la l'equictation est fixé au siège Lo siège de la l'equictation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la comes-pondance devant être enroyée et queles ac-tes et documents concernant la liquidation devennt être notifier de l'experience de l'experience Le dépôt des actes et pièces relatifs à la I-quidation sen effectué au Grefe du tribunal de commerce de Vessilles.

SCI DU 50 RUE DE LA PAROISSE VERSAILLES

SCI société en liquidation Capital social : 76 224 euros ge social : 30, rue Abel-Lauvray 78000 VERSAILLES 388 023 756 RCS Versailles

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale ex-traordinaire en date du 30 novembre 2022, les associés ont décidé la dissolution antici-péed la société à compter du 30 novembre 2022. M. Patrice LEFE/RE, demeurant 30, una Abel-Laurray, 78000 Versallies a dét nommé liquidateur et lui a conféré les pou-vries les nis s'atomurs.

Pour avis, Patrice LEFÈVRE.

7313618401 - VS SCI CARPE DIEM Z

en liquidation SCI Au capital de 15 000 euros Siège de liquidation : 25, avenue Arago 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE RCS Versailles D 450 410 170

SAS Au capital de 1 000 euros Siège social : 21C, rue Jacques-Cartier 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX RCS Versailles 799 870 910 CLÔTURE DE LIQUIDATION CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à l'AGE du 30 novembre 2022, les

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ANTIFEE

Dinominaton: ENERG'IES SAS.
Forme: SAS société en liquidation.
Capital social: 1500 euros.
Siège social: 11, rue Louis-Chagnot,
8365 Jouy-en-Josas.
900336512 ROS de Versallies.
Aux termes de l'assembible générale ex-ractificaire al cate du 14 décembre 2022,
es actionnaires ont décidé la dissolutionan-ricipée de la société à compter du 14 dé-

matrimonial

7313197601 - RM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

MATRIMONIAL

Switch and not get Mo Auditio CHAPLAN, ridatio associal sociagan, morties
of la Sociatio chair professionnelli, « Marie
HOUFINANT-ESFINAPID, Bertrand M.M.S.
M. du BUSSON, Eric CHA-NIL, Carrille ald MISNIL du BUSSON, Eric CHA-NIL Carrille ald MISNIL du BUSSON, Eric CHA-NIL Carrille ald MISNIL du BUSSON, Eric CHA-NIL CARRILLO
NIL du BUSSON, Eric CHANIL du Busson, Silvano Aller de la companya de la description de la companya de la constanta doption de la companya de la constanta doption de la companya de la constanta de la constanta de la companya de la constanta del constanta de la constanta del constanta de la constanta de la constanta del constanta de la constanta de la constanta del cons

cho DPLOUN, retraitée, demourant enzem-tie Avensalies, 500001, nond-point de Nor-manda.

Autoria de la companio de la Paris i Selme a mondi-cione con est né à Paris i Selme a mondi-cione cer née à Chryl-14-Ford (1781/16), let clame set née à Chryl-14-Ford (1781/16), let la mars 1944, mainé à la maris de Che-vatuse (1784/06) le 7 avril 1966 sous le régime de la séparation de blems pur est shripé dé-che de la separation de blems pur est shripé dé-che de la separation de blems pur est shripé dé-che de la separation de la marque par Me Marcia PALXII, notaire à Che-vatuse (1784/00, le 31 mars 1966. Ce régime matimonial in apas fait l'objet. Morniscur est de nationalité hanquise; Ma-dame est de nationalité hanquise; Ma-dame set de nationalité de nationalité hanquise; Ma-dame set de nationalité de nationalité de nationalité hanquise; Ma-dame set de nationalité de nationalité de nationalité hanquise; Ma-dame set de nationalité de nation

Autres légales

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Loi n'2016-1547 du 28 novembre 2016

Saivant testament dographe en date du Saivant testament dographe en date du 12 Saivant testament dographe en date du 17 and 2010, Mine Madeleine Maris Clarotine CROS, demourant à Roquancouri (1915), a CROS, demourant à Roquancouri (1915), a CROS, demourant in legs universel au profit de fassociation LES PETITS FFERES DES PUMPES, anic constatté dars un acté de 61 accourant de 1916, a consent in legs universel au profit de fassociation LES PETITS FFERES DES BUMPES, anic consenté dars un acté de BLONDA-MU, rotaine au sein de la sociatio de 1916, a consenté dates en de 1916, notaine au sein de la sociatio de 1916, a consenté dates en de 1916, notaine au sein de la sociatio de 1916, a consenté fataise du not on trateria de 1916, notaine au sein de la sociatio de 1916, notaine au sein de la sociatio de 1916, notaine au sein de 1916, notaine au sein

7312828401 - DL

AVIS

La Salert MARS prise or la personne de Me Prilagen SMAZIN. «El lis una Sairel + lo monto, 78000 Verariales, lapidalites judiciare de TEUR INSTANT DETENTE qui exploitat nasion de oculture, 3 nue Janiero Vars. 7880'ù Juziers, informe les candidets inspired de la litte de de diport de offette de distinct de dialitative de la Certific du Titturnal de commerce de Versalles, 1, place André-Mignot, 78000 Versalles (2° étape) le libroser sur dermarch de critic. (Ernal : selarimarsificanque, fr)





Appel d'offre de reprise d'une entreprise en redressement judiciaire

concernant l'association BIENESSENCE Activité : pratique d'activités sportives e ctivité: pratique d'activités sportives ts d'agrément comme le yoga, gong, le Taï Chi Chuan, le pila location

la relización.

C.A arnuel: 207 K euros (exercios closte 31 aoút 2021) vs.312 K euros avant COVID.

Stéa à Lo Chesany-Procquencour (proche Versailles) avec 260 m² de salles de cours, espace relazorion of tissanete.

Effectir 5 salarisis.
Date innte de remise des offres : 2020 m² de cours, espace avant 2010 m² de remise des offres : 2020 m² de cours, espace 2020 m² de remise des offres cours de course de

Offre ou demande de exclusivement): SELARL. PATRICK PRIGENT, 2, rue de Marty-le-Roi (78150) Le Chesnay sous référence SLB - dossier « RJ#795 »

7313112001 - DL Avis d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire **AVIS**

Annonces légales et judiciaires



www.medialex.fr

Mail: annonces.legales@medialex.fr Tél.: 02 99 26 42 00 - Fax: 0 820 309 009 (6.1

Nouvelle adresse à compter du 1^{er} juin 2020 : 10, rue du Breil - CS 56324 35063 Rennes cedex

ENFIN UN POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...







42 sur 52 21/12/2022, 09:14

Pièce n°8

Photo de l'affiche d'avis d'enquête

Commune de Buc Département des Yvelines

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'extension du cimetière communal – Rue de L'Egalité

Par arrêté municipal n° 2022/296 en date du 24 novembre 2022, le Maire de la commune de Buc a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal situé Rue de l'Egalité sur la commune de Buc.

Le projet a pour objet de répondre aux besoins prévisionnels en inhumations des cinq prochaines années. L'emprise de la zone d'agrandissement projetée jouxte le cimetière existant. Sa superficie d'environ 562 m² permettra d'accueillir 68 emplacements.

A l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil municipal.

Monsieur Richard LE COMPAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 16 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023, soit d'une durée de 32 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit :

Siège de l'enquête publique	Jours et horaires d'ouverture au public
Mairie de Buc	Lundi: 08h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
3, rue des frères Robin	Mardi: 13h00 à 17h00
78530 BUC	Mercredi: 08h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
and a state of the	Jeudi: 13h00 à 20h00
	Vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique comportant, notamment, les informations environnementales, à la Mairie de Buc aux jours et heures précités, sur support papier ou par voie électronique sur un poste informatique tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie ou directement sur le site Internet de la Ville (https://www.villedebuc.fr), et consigner éventuellement ses observations et propositions, soit :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Mairie de Buc
- par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (Mairie de Buc, Enquête publique relative au projet d'extension du cimetière, 3, rue des frères Robin CS 90236 78530 BUC CEDEX)
- via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville
- via l'adresse électronique suivante : enquete-publique@mairie-bue.fr

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Toute information concernant le projet peut être demandé auprès de la Mairie de Buc : Mmc Lénaïg CUNY, responsable du service Vie Citoyenne (viccitoyenne@mairie-buc.fr / 01.39.20.71.47)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Buc (3 rue des frères Robin 78530 BUC) pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 19 décembre 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 06 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 ;
- Jeudi 12 janvier 2023 de 17h00 à 20h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées sont rendus publics et tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Mairie de Buc aux heures et jours habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la Commune.

Le dossier est établi sous la responsabilité du responsable du projet, Monsieur Stéphane GRASSET, Maire de Buc.

Le Préfet des Yvelines se prononcera par arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière communal, à l'issue de la procédure et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Pièce n°9

Certificat d'affichage établi par monsieur le maire de BUC transmis le 13 février 2023



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE l'ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET DE L'AVIS AU PUBLIC

Je soussigné Monsieur Stéphane GRASSET, Maire de Buc, certifie que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique a fait l'objet d'un affichage sur le panneau administratif de la Mairie, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

L'avis au public a été affiché sur les panneaux administratifs de la Mairie, sur le lieu prévu pour l'extension du cimetière, ainsi que sur le site Internet de la Ville, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Le Maire,

Pièce n°10

Registre d'enquête recueilli lors de la clôture de l'enquête publique en date du 20 janvier 2023

REMIS EN MAIN PROPRE AVEC CE DOSSIER DES PIECES JOINTES

Pièce n°11

Procès-verbal de synthèse avec son annexe, commenté et remis au maire de BUC le 20 janvier 2023

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Des observations recueillies par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la commune de BUC (78530) – Présenté à M. Stéphane GRASSET maire de BUC, en mairie le 20 janvier 2023

Références:

- Code de l'environnement- article R.123-18
- Arrêté municipal n° URBA/2022/296 en date du 24 novembre 2022 du maire de BUC.

Annexe:

- Observation déposée par courriel le 04 janvier 2023 par l'association APACH

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la commune de BUC a duré 32 jours consécutifs, du vendredi 16 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023 inclus.

L'enquête s'est déroulée sans incident, avec une participation très faible.

L'accueil du public pour les permanences s'est tenu en mairie, siège de l'enquête, dans la salle « EUROPE » située au 1^{er} étage.

DECOMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Au cours de cette enquête, j'ai reçu les visites sans observation, de Mme FASTRE présidente de l'« Association buccoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie de l'Habitat et de l'environnement (A.P.A.C.H.) » et de M. MILLION-ROUSSEAU, maire adjoint chargé de l'urbanisme de la commune.

Une seule observation a été recueillie par courriel, réceptionnée et enregistrée sur le site internet de la commune.

L'analyse synthétique des observations comprend plusieurs parties ou étapes :

- La synthèse des observations
- Les questions complémentaires du commissaire enquêteur
- Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage
- L'appréciation du commissaire enquêteur

SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES AUPRES DU PUBLIC

<u>Courriel du 04 janvier 2023 de Mme A. FASTRE</u>, Présidente de l'association « A.P.A.C.H. » (cf. annexe) :

- Les travaux ayant été déjà réalisés, il s'agit d'une régularisation.
- Considère que la localisation de l'extension est cohérente avec la situation du cimetière actuel.
- Propose une nouvelle allée d'accès à l'extension depuis le parking des tennis vers l'Est, permettant un accès direct à la mairie.

- Signale que le projet est situé en site inscrit protégé et soumis à une procédure qui n'a pas été évoquée dans le dossier d'enquête. La couleur verte des clôtures et portails serait plus adaptée que le blanc choisi.
- Demande des précisions sur la nature des 2 forages mentionnés dans le rapport UNISOL (p.9), au niveau de la rue Jules de la Boulinière.

Pourquoi cette carte ne mentionne-t-elle aucune source alors qu'elles sont nombreuses dans le secteur, selon l'association ?

- En matière de gestion des eaux pluviales, d'une part, UNISOL préconise de connecter les eaux de ruissellement au réseau d'eaux pluviales et d'autre part, le SAGE de la Bièvre préconise la rétention infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Quelles sont les dispositions retenues par le maître d'ouvrage sur ce sujet ?
- Propose de traiter la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du cimetière actuel et son extension.

Mémoire en réponse de la commune :
Question complémentaire du commissaire enquêteur :
Le projet d'extension a-t-il fait l'objet d'une demande de raccordement au réseau public de
collecte des eaux pluviales, accompagnée d'une étude de gestion des eaux pluviales ?
Mémoire en réponse de la commune :
•

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE SYNTHESE Observation déposée par courriel le 04 janvier 2023 par l'association APACH



Buc, le 4 janvier 2023

Veuillez trouver ci-après la contribution de l'association A.P.A.C.H. à l'enquête publique portant sur l'extension du cimetière de Buc

Il semble que les travaux aient déjà été réalisés au cours du mandat précédent sans recourir à la procédure réglementaire. Il s'agirait donc aujourd'hui d'une régularisation.

L'Association n'a pas de remarque particulière à formuler quant à la localisation de l'extension qui est cohérente avec la localisation du cimetière actuel.

Un grillage de clôture plastifié blanc nous paraît moins adapté qu'un grillage vert qui se fera plus rapidement oublier dans la végétation. Même remarque pour les portails.

La nouvelle allée d'accès à l'extension en contrebas depuis le parking des tennis pourrait être prolongée vers l'est afin de donner également un accès plus direct à pied à la mairie.

Concernant les documents joints à l'enquête :

On ne trouve aucune mention au fait que le terrain concerné se trouve en site inscrit au titre des paysages. Les aménagements qui y sont projetés sont soumis à la procédure et à la protection qui s'y rapportent.

Dans le rapport de l'hydrogéologue joint au dossier, la présence de l'école du Pré Saint-Jean est bien mentionnée au nord du terrain mais pas celle du gymnase.

Le rapport UNISOL fait référence (p.9) à une carte des ouvrages souterrains établie par le BRGM qui mentionne deux forages à peu près au niveau de la rue Jules de la Boulinière. La nature de ces deux forages peut-elle être précisée ? Par ailleurs, cette même carte ne mentionne aucune source alors que leur repérage figure dans la légende de la carte et que nous savons qu'elles sont en grand nombre dans le secteur identifié.

En ce qui concerne la gestion des eaux de ruissellement, il est proposé de les détourner des tombes en les captant en amont, perpendiculairement à la pente.

UNISOL prévoit de les connecter au réseau d'eaux pluviales qui devrait être dimensionné pour ce faire. Mais, les nouvelles dispositions du SAGE de la Bièvre préconisent une rétention-infiltration à la parcelle en évitant le renvoi dans les réseaux. Quelles sont les dispositions prises pour ce faire ? Une des préoccupations de l'ARS est d'éviter toute pollution de la nappe par infiltration d'eau qui aurait été en contact avec les tombes mais cela ne concerne pas les eaux arrivant de l'amont du cimetière actuel.

L'extension devrait être l'occasion de régler le problème de l'écoulement de l'eau sur l'ensemble comprenant également le cimetière actuel.

Pour le conseil d'administration A.Fastré Présidente

Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement.

13, rue Pégoud – 78530 BUC

Pièce n°12

Mémoire en réponse de madame HERIOT responsable du service de l'urbanisme de la commune de BUC, transmis par courriel au commissaire enquêteur en date du 03 février 2023.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Des observations recueillies par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la commune de BUC (78530) – Présenté à M. Stéphane GRASSET maire de BUC, en mairie le 20 janvier 2023

Références:

- Code de l'environnement- article R.123-18
- Arrêté municipal n° URBA/2022/296 en date du 24 novembre 2022 du maire de BUC.

Annexe

- Observation déposée par courriel le 04 janvier 2023 par l'association APACH

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la commune de BUC a duré 32 jours consécutifs, du vendredi 16 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023 inclus.

L'enquête s'est déroulée sans incident, avec une participation très faible.

L'accueil du public pour les permanences s'est tenu en mairie, siège de l'enquête, dans la salle « EUROPE » située au 1er étage.

DECOMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Au cours de cette enquête, j'ai reçu les visites sans observation, de Mme FASTRE présidente de l'« Association buccoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie de l'Habitat et de l'environnement (A.P.A.C.H.) » et de M. MILLION-ROUSSEAU, maire adjoint chargé de l'urbanisme de la commune.

Une seule observation a été recueillie par courriel, réceptionnée et enregistrée sur le site internet de la commune.

L'analyse synthétique des observations comprend plusieurs parties ou étapes :

- La synthèse des observations
- Les questions complémentaires du commissaire enquêteur
- Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage
- L'appréciation du commissaire enquêteur

SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES AUPRES DU PUBLIC

Courriel du 04 janvier 2023 de Mme A. FASTRE, Présidente de l'association « A.P.A.C.H. » (cf. annexe) :

- Les travaux ayant été déjà réalisés, il s'agit d'une régularisation.
- Considère que la localisation de l'extension est cohérente avec la situation du cimetière actuel.

Extension du cimetière de la commune de BUC (78530)

Page 1 sur 4

- Propose une nouvelle allée d'accès à l'extension depuis le parking des tennis vers l'Est, permettant un accès direct à la mairie.
- Signale que le projet est situé en site inscrit protégé et soumis à une procédure qui n'a pas été évoquée dans le dossier d'enquête. La couleur verte des clôtures et portails serait plus adaptée que le blanc choisi.
- Demande des précisions sur la nature des 2 forages mentionnés dans le rapport UNISOL (p.9), au niveau de la rue Jules de la Boulinière.

Pourquoi cette carte ne mentionne-t-elle aucune source alors qu'elles sont nombreuses dans le secteur, selon l'association ?

- En matière de gestion des eaux pluviales, d'une part, UNISOL préconise de connecter les eaux de ruissellement au réseau d'eaux pluviales et d'autre part, le SAGE de la Bièvre préconise la rétention infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Quelles sont les dispositions retenues par le maître d'ouvrage sur ce sujet ?
- Propose de traiter la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du cimetière actuel et son extension.

Mémoire en réponse de la commune :

Pour le moment, il n'est pas envisagé de créer un nouvel accès vers le cimetière, depuis l'arrière de la Mairie.

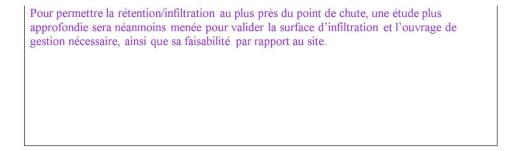
L'extension du cimetière a été réalisée en 2014. Il n'a pas été trouvé trace aux archives de la Mairie d'une autorisation d'urbanisme. Un dossier de régularisation sera préparé.

Dans le rapport d'UNISOL il est fait mention de deux forages. Ils ont été réalisés en 1959 et en 1964, à 66 et 98 mètres de profondeur. La société UNISOL nous a indiqué que ces forages avaient sûrement pour objectif d'étudier la géologie locale.

Dans le rapport d'UNISOL la carte présentée est un extrait d'une carte de la région parisienne. Ainsi, plusieurs types d'ouvrages souterrains ne figurent pas dans la carte. Il est possible que des sources qui ne sont pas destinées à l'alimentation en eau potable ne figurent pas sur la carte.

Concernant la gestion des eaux pluviales du site, le réseau de collecte des eaux pluviales a été construit en 2014. Après échanges avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, compétente dans le domaine de l'assainissement, et le syndicat mixte du bassin versant de la vallée de la Bièvre, porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), il a été analysé que la surface perméable future de l'extension du cimetière permettra d'infiltrer la pluie courante (10 mm) ruisselant des surfaces imperméables futures, sans aménagement spécifique. En effet, entre les pierres tombales, des zones enherbées seront présentes (bien que non représentées sur le plan d'aménagement) et pourront recueillir l'eau pluviale des tombes. Par ailleurs, afin de récupérer l'eau pluviale de l'allée, une bande enherbée de part et d'autre de l'allée sera conservée. Pour les pluies dites exceptionnelles (80 mm), compte tenue de la pente (sens descendant ouest-est) et de la configuration du site (bâtiment en aval de la descente), il est toléré le maintien du réseau de collecte d'eau pluviale.

Extension du cimetière de la commune de BUC (78530)



Question complémentaire du commissaire enquêteur :

Le projet d'extension a-t-il fait l'objet d'une demande de raccordement au réseau public de collecte des eaux pluviales, accompagnée d'une étude de gestion des eaux pluviales ?

Mémoire en réponse de la commune :

En 2014, le réseau de collecte appartenait à la Commune de Buc. Ainsi, aucune demande de raccordement au réseau public de collecte des eaux pluviales n'a été faite.

Dans les archives de la Ville, nous n'avons pas trouvé d'étude de gestion des eaux pluviales qui aurait été réalisée à l'époque.

Extension du cimetière de la commune de BUC (78530)

Page 3 sur 4

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE SYNTHESE Observation déposée par courriel le 04 janvier 2023 par l'association APACH



Buc, le 4 janvier 2023

Veuillez trouver ci-après la contribution de l'association A.P.A.C.H. à l'enquête publique portant sur l'extension du cimetière de Buc

Il semble que les travaux aient déjà été réalisés au cours du mandat précédent sans recourir à la procédure réglementaire. Il s'agirait donc aujourd'hui d'une régularisation.

L'Association n'a pas de remarque particulière à formuler quant à la localisation de l'extension qui est cohérente avec la localisation du cimetière actuel.

Un grillage de clôture plastifié blanc nous paraît moins adapté qu'un grillage vert qui se fera plus rapidement oublier dans la végétation. Même remarque pour les portails.

La nouvelle allée d'accès à l'extension en contrebas depuis le parking des tennis pourrait être prolongée vers l'est afin de donner également un accès plus direct à pied à la mairie.

Concernant les documents joints à l'enquête : On ne trouve aucune mention au fait que le terrain concerné se trouve en site inscrit au titre des paysages. Les aménagements qui y sont projetés sont soumis à la procédure et à la protection qui s'y rapportent.

Dans le rapport de l'hydrogéologue joint au dossier, la présence de l'école du Pré Saint-Jean est bien mentionnée au nord du terrain mais pas celle du gymnase. Le rapport UNISOL fait référence (p.9) à une carte des ouvrages souterrains établie par le BRGM qui

mentionne deux forages à peu près au niveau de la rue Jules de la Boulinière. La nature de ces deux forages peut-elle être précisée ? Par ailleurs, cette même carte ne mentionne aucune source alors que leur repérage figure dans la légende de la carte et que nous savons qu'elles sont en grand nombre dans le secteur identifié.

En ce qui concerne la gestion des eaux de ruissellement, il est proposé de les détourner des tombes en

UNISOL prévoit de les connecter au réseaux du claux pluviales qui devrait être dimensionné pour ce faire. Mais, les nouvelles dispositions du SAGE de la Bièvre préconisent une rétention-infiltration à la parcelle en évitant le renvoi dans les réseaux. Quelles sont les dispositions prises pour ce faire? Une des préoccupations de l'ARS est d'éviter toute pollution de la nappe par infiltration d'eau qui aurait été en contact avec les tombes mais cela ne concerne pas les eaux arrivant de l'amont du cimetière actuel cimetière actuel.

L'extension devrait être l'occasion de régler le problème de l'écoulement de l'eau sur l'ensemble comprenant également le cimetière actuel.

Pour le conseil d'administration A.Fastré Présidente

Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement. 13, rue Pégoud – 78530 BUC

Extension du cimetière de la commune de BUC (78530)

Page 4 sur 4